

République Française  
.....  
Liberté - Egalité - Fraternité  
.....

**ARRÊTE DU MAIRE**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de la commune MARIGNANA

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu la délibération n°29/2018 en date du 04/07/2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 26/06/2018
- Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du ..... 12. avril... 2024 après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	BRESCI JOCELYNE	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<u>04/06/2024</u>

**ARTICLE 2 -** Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 -** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à ..... Marignana .....,

le 21/05/2024.....



G. Ceccaldi

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE : .....